

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Saumeray  
Date : Wed, 18 Oct 2023 10:01:44 +0200 (CEST)  
De : > yves.catherinot (par Internet)  
Répondre à : yves.catherinot  
Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-joint un ajout à ma contribution ( papier) d  
23 sept  
2023 ...

Cordialement



# Implantation d'une ferme de panneaux photovoltaïques - commune de Saumeray

## Ajout à ma contribution du 23 Sept 2023 -

### 1) Introduction

Ce complément à ma première contribution est basée sur la documentation fournie par NEOEN, mais également sur les témoignages des habitants et riverains de la commune de Saumeray.

Dans les documents fournis (*Schéma de principe de fonctionnement hydrologique du site et dans l'atlas des planches graphiques, plan de masse et coupe*) j'ai noté aucune altimétrie. Pourtant l'altimétrie est un élément indispensable pour comprendre comment la complexité du remplissage de la zone tampon avec sa dynamique et des installations pour les néophytes que nous sommes

*Je me permets donc de porter à votre connaissance quelques points côtés supplémentaires soit :*

- *Carrefour du Plat Gousset côte, chemin qui donne sur les 2 déversoirs flèche bleue. Côte 138*
- *Entrée sur le site par la RD 28-1 Côtes 137 / 138,*
- *Entrée moulin d'Aulne par la RD 28-1 Côte 137. Pierre de niveau du moulin des Rollands.*

### 2) Dynamique

La société NEOEN au travers de l'étude hydrologique ATDx a minimisé la fonctionnalité et la dynamique de cette zone tampon dans le processus d'étalement des crues du Loir. Je cite : *la probabilité de crues prolongées et intenses est très faible.* Toutefois la réalité est tout autre, fortes crues en 1995, en 1999, (arrêtés de catastrophes naturelles) et ensuite en 2020 pour la dernière en date.

La société ATDx a identifié les 2 exutoires régulant les crues selon leur intensité. Toutefois, la vidéo de la crue du 02 mars

2020 nous montre le cas d'une crue « intense ». Le niveau de l'eau ne s'arrête pas forcément au dernier exutoire mais à la RD 28-1 (1 mètre de différence entre le dernier déversoir et la route) ?

*Présentation Vidéo de la crue du 02 mars 2020 RD 28-1 en direction de St Avit.*

D'autre part, l'étude met en évidence uniquement un remplissage de la zone inondable par les 2 déversoirs situés côté ouest (flèche bleue sur le plan). On peut souligner que dans un premier temps, la fonction principale de ceux-ci est de servir de trop plein à la ballastière située à l'arrière et ensuite elle sert au remplissage de la zone tampon, ce qui n'est pas tout à fait la même chose dans la dynamique des crues successives démontrées dans l'étude hydrologique ? Elle n'a pas pris en compte les 4 entrées donnant directement dans la carrière, réparties sur la rive gauche allant de « la ferme des Rollands au Moulin d'Aulne » (témoignage de Mr TETAULT, riverain. Cela change le remplissage de la ballastière et de la carrière. Il est probable qu'elles se remplissent en même temps. Mais la chose primordiale, et de permettre à l'écrêtement de se faire en fonction du rythme des crues, de leurs intensités et selon la topographie des lieux (rio, profondeur faible, méandre en forme d'épingle à cheveu à cet endroit du LOIR).

On peut estimer un volume d'eau collecté en période hivernale (Janvier à mars), supérieur à 150 000 m<sup>3</sup>, ce qui est un minimum.

### 3) Projet :

*( Extrait de l'étude hydrologique de ATDx).*

*afin de soustraire de la surface à la zone d'expansion de crues ; cela passe notamment par : - La localisation de tous les locaux techniques (locaux de stockage, citernes incendies, postes de conversion) en dehors de la zone immergée et des couloirs d'exutoire - La localisation des pistes lourdes en dehors de ces zones également - Le point bas des panneaux « trackers » au sein de la zone immergée qui se situe, lorsque les dits panneaux sont orientés à plat, face au ciel, à 136,5 NGF, soit une marge de 50cm par rapport au point d'exutoire secondaire, se remplissant uniquement dans des cas très peu fréquents).*

La piste lourde citée, ceinture en partie le site (voir le plan de masse). L'entrée principale se situe sur la RD 28-1. Cette piste doit servir aux engins de service mais également aux services de secours. Elle doit être accessible en tout temps (même en période de crue intense). Elle dessert également l'ensemble des installations hors zone émergée (postes onduleurs,

réserves incendies et autres équipements) voir l'extrait de l'étude ci dessus. Impliquant, si on veut rester cohérent, de les installer à une côte de 137 minimum (altitude la plus défavorable équivalente à la hauteur de la RD28-1).

#### 4) Conséquences :

On peut envisager les scénarios suivants :

Premièrement : cette piste lourde va obligatoirement faire barrage à l'écrêtage vers la zone tampon ( obstruction des 4 entrées).

Deuxièmement : elle va aussi endiguer le LOIR sur une distance de 1 km environ avec une hauteur nécessaire à la sécurisation des équipements, modifiant le débit et la force de la crue au vue de la topographie des lieux. Cette hauteur sera identique pour tous les équipements installés sur le site

Troisièmement : elle va altérer à terme la zone humide (conséquences néfastes sur la nappe phréatique et sur la biodiversité).

Quatrièmement : la clôture, d'une hauteur de 2 mètres est installée en périphérie du site et peut engendrer un risque important d'obstacle aux embâcles charriés par les eaux (arrachement des poteaux par la crue) .

Cinquièmement, ces modifications vont interagir sur l'équilibre établi et sur la gestion actuelle des crues (temps de réponse pour alerter la population modifié).

Même pour une crue qualifiée de moyenne (05 à 1m), ces infrastructures nouvelles vont engendrées obligatoirement des conséquences difficilement mesurables sur la rive droite (habitations, routes et cultures).

Sixièmement : autres facteurs aggravant à cette problématique, ce sont les rétrécissements successifs allant du moulin d'Aulne au pont ancien à l'entrée de Saumeray.

Le cumul de ces aléas va faire effet « domino » (réaction en chaîne). Le débit et la vitesse de l'eau vont augmenter, débordements, on peut envisager des répercussions immédiates sur le village et sur l'aval, programmation d'une catastrophe assurée. - *Crue de référence 1995 soit un débit de 61 m<sup>3</sup>/s.*

La totalité de l'aire est concernée par le SAGE vallée du Loir et se situe à proximité de l'aire de captage de Saumeray. Les enjeux du SAGE sont entre autres de prévenir les inondations et de favoriser la recharge de la nappe phréatique. Le volume d'eau stocké en hiver va directement s'infiltrer dans la nappe phréatique du LOIR, ce qui n'est pas négligeable dans ces périodes de sécheresse consécutives.

5) GEMAPI :

Dans la compétence GEMAPI il y a PI prévention des Inondations, Elle est de la compétence des services de l'état et du maire (officier de police). Le Plan Communal de Sécurité (PCS) est obligatoire et mis en place par les communes, (*loi de modernisation de la sécurité civile 2004*). Le maire a le devoir d'agir pour protéger la population et les biens. Ce plan doit recenser les risques connus, organiser l'alerte de la population, rédiger et diffuser un document d'information communal sur les risques majeurs sur sa commune (DICRIM), en l'occurrence dans ce cas là les inondations.

6) Conclusion :

La société NEOEN a fait remarquer à juste titre que cette zone tampon n'est pas comprise dans le PPRI, mais par contre le site est identifié dans la carte communale comme zone inondable. Le PCS peut inclure le PPRI. A contrario, ce qui est incompréhensible c'est que cette zone (carrière des Rollands) jouant un rôle majeur dans la dynamique des inondations sur la commune de Saumeray n'apparait pas dans le PPRI.

**18/10 2023 - Au vue de ces éléments, je me prononce contre ce projet photovoltaïque.**

**Yves Catherinot, Adhérent Eure et Loir Nature**